



Wallonie

## COMMUNE DE BERLOZ

### URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. LAMBERT Gaëtan et Mme VANHAEREN Audrey, demeurant rue Richard Orban 85 à 4257 Berloz.

Le terrain concerné est situé rue du Brouck à Berloz, et cadastré 1<sup>ère</sup> division, section A, n°890T3/partie (lot 7).

Le projet consiste en la construction d'une habitation et d'un garage et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (garage hors zone aedificandi, modification du relief du sol à moins de 2m des limites, emplacement et composition du mur mitoyen non conformes, surcharges du terrain de plus de 30cm, rapport façade/pignon non conforme, non dépôt d'un échantillon de parement, éléments de parement non conformes).

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant les 15 jours de l'annonce, pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement **sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99)**, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer **du 27 octobre 2020 au 10 novembre 2020** au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire, daté et signé, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).